



LYCÉE POLYVALENT  
LE CRESNAY - ROCQUENCOURT  
jean MOULIN

## REMUNERATION DES STAGES

### PFMP POUR LES LYCEENS PROFESSIONNELS

- Depuis le 1er septembre 2023, l'état met en place une rémunération à destination des stagiaires de la formation en milieu professionnel ( PFMP ).
- Les montants versés sont calculés à partir du nombre de jours de PFMP effectués et du forfait journalier défini pour chaque niveau de formation.
- Toute journée d'absence sera décomptée de la rémunération.
- Les paiements seront réalisés plusieurs semaines après la remise de votre attestation de fin de stage **dûment complétée** (signée et tamponnée) par l'entreprise.
- Les élèves doivent remettre les documents auprès de leur Professeur Principal.
- **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

## LISTE DES DOCUMENTS

### ELEVES MAJEURS

- COPIE CARTE D'IDENTITE OU COPIE PASSEPORT
- RIB AU NOM DE L'ELEVE

\*Le compte bancaire ou postal doit être domicilié en zone SEPA

### ELEVES MINEURS

- COPIE CARTE D'IDENTITE OU COPIE PASSEPORT
- RIB AU NOM DE L'ELEVE OU RIB DES PARENTS SI L'ELEVE N'A PAS DE COMPTE BANCAIRE

\*Le compte bancaire ou postal doit être domicilié en zone SEPA

- AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

SI LE COMPTE DU REPRESENTANT LEGAL EST CHOISI :  
 JUSTIFICATION DE L'IDENTITE DU TITULAIRE DU RIB ; CARTE D'IDENTITE, PASSEPORT...

- COPIE DU LIVRET DE FAMILLE  
OU EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE

- Cas particuliers : tutelle, curatelle, émancipé ...: merci de nous consulter ou nous joindre par mail ou par téléphone